



Centre Mendès France 30200 BAGNOLS/CEZE

Tel : 06-84-71-86-52

Adresse mail : [bma030@laposte.net](mailto:bma030@laposte.net)

Site : <http://perso.wanadoo.fr/bma.infos/>

## CHARTRE DU CLUB

### A. PREAMBULE

Cette chartre a pour but de définir le rôle de chacun dans le club et apporte des précisions sur le règlement intérieur. Elle doit permettre la bonne marche du club et aider les dirigeants, entraîneurs, athlètes et parents dans leurs tâches respectives.

Adhérer au club et prendre une licence au club, c'est s'engager en tant qu'athlète, dirigeant, ou entraîneur à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme. Les athlètes, entraîneurs et dirigeants représentent le club et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors.

Pour pratiquer l'athlétisme dans un esprit sportif de compétition ou de loisir, les membres du club devront respecter la présente chartre. Des sanctions pourront être prises pour non respect de cette chartre.

Afin de motiver les athlètes sur l'importance de la chartre et son respect pour lui-même et pour le club un challenge pour les jeunes est mis en place pour récompenser les plus méritants.

### B. GENERALITES

#### **- Horaires - Assiduité – Ponctualité**

Ces devoirs s'appliquent à chacun, quel que soit son âge et son rôle et ils impliquent le respect des règles de fonctionnement de la vie collective. Les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes. La ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres.

#### **- Tenue - Comportement**

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté.

Tous les adhérents se doivent d'adopter un comportement correct.

Le respect de la dignité d'autrui, proscribit rigoureusement toutes les manifestations qui conduisent à des actes d'incivilité qui détériorent les relations de vie commune et les lieux de pratique sportive.

Une tenue de sport est indispensable pour la pratique de l'athlétisme et le port du maillot du club est obligatoire en compétition.

#### **- Organisation - Objectif Sportif**

Le bureau en coordination avec les entraîneurs définissent :

- Le programme sportif pour les saisons hivernales et estivales,
- Les orientations générales pour chaque catégories.

Chaque entraîneur a la responsabilité d'une ou plus catégories d'athlètes et se doit respecter les orientations fixées par le club.

### B. L'ATHLÈTE

L'athlète doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent de l'esprit sportif.

Pour cela il devra :

- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants. Obéir à leurs instructions lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être (sa sécurité ou sa santé).
- Etre sérieux aux entraînements : faire les exercices demandés.

- Etre assidu et ponctuel : aux entraînements, aux compétitions (prévenir en cas d'impossibilité).
- En compétition : toute absence est préjudiciable au club et donc aux athlètes.
- Etre solidaire du groupe, du club. Encourager ses partenaires.
- Accepter les différences de niveaux, apporter la même considération à tous les athlètes et se respecter mutuellement.
- Etre attentif et concentré en compétition.
- Apprendre à être autonome et à se gérer.
- L'entraînement formant le tout de l'échauffement à la récupération, chaque athlète doit participer à l'entraînement prévu au programme.

### **C. L'ENTRAINEUR**

L'entraîneur doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des athlètes et se montrer digne de cette responsabilité. L'entraîneur est le référent pour l'athlète dans la catégorie dont il a la responsabilité.

Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit :

- Connaître et respecter les règles de l'athlétisme et les faire appliquer.
- Rédiger et présenter un plan d'entraînement ainsi que les objectifs du groupe d'athlètes qu'il a sous sa responsabilité.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade.
- Avoir des exigences raisonnables envers les athlètes.
- Préparer ses entraînements et avoir des techniques d'entraînement homogènes et non contradictoires.
- Tenir compte des objectifs généraux du club dans l'orientation du choix des compétitions.
- Ne pas oublier que les athlètes moins talentueux méritent aussi l'attention et les conseils des entraîneurs.
- Sensibiliser l'athlète au respect et à la bonne utilisation du matériel et des équipements.
- Informer ces athlètes sur les futures compétitions et préparer les inscriptions.
- Accompagner, conseiller et diriger ces athlètes lors des compétitions.
- Remonter au bureau tout conflit, tout problème détecté.

### **D. LE DIRIGEANT**

C'est le pouvoir décisionnel. Ils ont la responsabilité de la vie du club. Pour bien remplir son rôle de dirigeant, il doit :

- S'assurer que l'encadrement des athlètes est exercé par des intervenants compétents et respectueux du sport.
- Promouvoir l'esprit sportif et l'esprit de solidarité.
- Aider au perfectionnement des entraîneurs et officiels.
- Prendre des décisions fermes pour éviter et/ou régler tout conflit.
- Prendre en charge la gestion des déplacements aux compétitions. (inscriptions auprès des organisateurs, transports, intendance, ...).

### **E. LES PARENTS**

Il est important qu'une collaboration existe entre les parents et le club. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport en adoptant les comportements suivants :

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en discuter avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Participer à la vie du club. (aide dans les déplacements, bénévole dans l'organisation de manifestations, officiels, ...).
- Etre ponctuel et respecter les horaires.
- Remonter à l'entraîneur, au bureau les problèmes.

## F. POINT PARTICULIER POUR LE MATERIEL

Une collaboration est nécessaire entre les entraîneurs et les athlètes sur l'utilisation du matériel du club :

- Ranger le matériel après l'entraînement, sous la responsabilité de l'entraîneur.
- Garder les locaux propres (WC, vestiaires, .....).
- Respecter le matériel et les équipements.
- Utiliser le matériel sans le dégrader.
- Veiller à fermer les locaux après les entraînements.

## G. CHALLENGE BMA

pour les catégories Eveil Athlétique à Cadets, mise en place d'un challenge à points avec incitation. Ce challenge permet de récompenser l'assiduité aux entraînements et aux rencontres, et le comportement positif.

### Points de bonus club :

1 point pour chaque participation de l'athlète aux rencontres prévues par le club.

1/2 point pour chaque participation des parents à l'accompagnement et encadrement des enfants aux rencontres. (transport mini de 3 athlètes ou/et prise en charge des enfants sur la rencontre).

1/2 point pour chaque participation aux rencontres comme juge officiel ou en formation validée.

Moins 1/2 point pour non participation de l'athlète à une compétition en équipe malgré son inscription.

Moins 1/2 point pour non respect des consignes donnés par l'entraîneur.

1 point pour 6 participations par mois de l'athlète aux entraînements.

### Récompense :

Les 3 athlètes par catégories et sexes ayant totalisés le plus de points en fin de saison seront récompensés sous forme de bon d'achat.

## SUIVI DES MODIFICATIONS

Date	Modifications	Validation
Juin 2006	Création	OUI